Remise de dettes-Loi

vité et garantira la relance rapide des économies africaines.»

On y proposait des mesures immédiates à prendre pour combattre les crises alimentaires, comme la création et le maintien d'un programme national d'intervention en cas d'urgence, l'implantation de systèmes préventifs d'alerte précoce, des réseaux souples et efficaces de protection des récoltes et des dispositions nationales pour la sécurité des approvisionnements en aliments. Leur programme proposait des mesures à moyen terme: la hausse des investissements dans l'agriculture, l'accroissement de la production vivrière, la délimitation et la protection de terres arables et leur amélioration.

Ces pays voulaient s'occuper eux-mêmes de leurs programmes et de leurs problèmes tels qu'ils les voyaient. Ils voulaient consacrer du temps et des ressources au développement des ressources humaines. Ils voulaient transformer radicalement le système d'éducation à tous les niveaux pour y cultiver les compétences, les connaissances et les attitudes adaptées aux besoins de l'Afrique en matière de développement. Ils voulaient redoubler d'efforts dans l'alphabétisation des masses et les programmes d'éducation des adultes. Ces pays ont voulu utiliser efficacement leurs ressources en main-d'oeuvre, et ils ont même recouru à des mesures propres à lutter contre l'exode des cerveaux, etc. Ils ont voulu faire participer leurs concitoyens au développement. Ils avaient euxmêmes prévus de mettre l'accent sur la participation des femmes au développement.

Pour réaliser tous ces programmes, ils avaient besoin de l'aide des pays industrialisés. La communauté internationale a répondu en ces termes:

La communauté internationale est consciente que le processus de développement entamé par les pays africains, comme en fait foi le programme des priorités, doit être soutenu par des actions complémentaires de la part de la communauté internationale, c'est-à-dire par une intensification de la coopération et un accroissement sensible de l'aide. . .

La communauté internationale reconnaît l'ampleur de la dette de l'Afrique et elle sait que cette dette est un fardeau très lourd qui paralyse de nombreux pays africains. Elle se rend compte qu'il faut prendre des mesures pour alléger ce fardeau et pour permettre à ces pays de se concentrer sur la pleine réalisation de leurs priorités. Face aux problèmes soulevés par une telle dette, les mécanismes en place doivent faire preuve de souplesse et être améliorés au besoin.

Le gouvernement a diminué dans son budget le niveau de l'aide publique au développement accordée aux pays de l'Afrique subsaharienne. Il n'a pas réagi comme il l'avait promis initialement c'est-à-dire en procédant cas par cas pour aider les pays africains à atteindre leurs

propres objectifs. Il ne s'est pas attaqué aux problèmes d'endettement de ces pays.

Le Sénat du Canada, en 1987, s'est penché sur le problème de la dette. Le gouvernement n'a pas réagi, il n'a donné aucune suite au rapport du Sénat. Il convient toutefois de mentionner certaines observations qui y étaient contenues. Comme je l'ai déjà dit, le rapport du Sénat de 1987 s'intitule: Le Canada, les institutions financières internationales et le problème de l'endettement du tiers monde. Il est dit dans le rapport sénatorial qu'il devrait y avoir un dialogue entre les pays créanciers et les pays débiteurs. Voici quelques extraits:

Le Comité considère qu'il est temps maintenant que les pays créanciers cessent de refuser le dialogue direct avec les gouvernements des pays débiteurs.

Le Comité recommande que le gouvernement canadien endosse et préconise publiquement l'idée d'un dialogue organisé sous l'égide du Comité intérimaire du FMI entre gouvernements créanciers et débiteurs.

...il recommande le création d'un petit groupe d'experts éminents, originaires de pays du Nord comme du Sud, qui pourrait être désigné sous le nom de Groupe consultatif sur l'endettement international...

Ils auraient pour mandat de surveiller l'évolution des problèmes d'endettement, d'étudier leur incidence sur les autres secteurs de l'économie mondiale, d'évaluer les succès et les échecs du FMI et de la Banque mondiale, de veiller à ce que les gouvernements des pays débiteurs respectent leur engagement de mieux gérer leurs économies et d'effectuer des ajustements structurels, de sensibiliser l'opinion aux problèmes de l'endettement, particulièrement dans les pays les plus pauvres, et enfin, d'essayer d'amener les pays créanciers à rechercher eux-mêmes des mesures correctrices.

Le rapport sénatorial propose de nombreux moyens que notre pays pourrait utiliser avantageusement pour s'attaquer aux problèmes d'endettement à l'échelle internationale et mondiale.

D'autres groupes internationaux se sont penchés sur le problème et ont présenté leurs propres recommandations. J'aimerais citer les propos d'un groupe appelé CIDSE qui représente 14 organismes de développement catholique situés en Europe et en Amérique du Nord. Le groupe déclare:

On estime qu'on peut faire crédit à un pays débiteur s'il accepte les recommandations du FMI sur l'ajustement dans une lettre d'intention

Les mesures d'ajustement du FMI comprennent normalement la limitation du déficit budgétaire national par des mesures visant à freiner la croissance des dépenses publiques, par exemple, la réduction des subventions, l'augmentation du prix des services publics, des réductions de personnel, la réduction de la masse monétaire, la déréglemen-